

Le Service d'Unité d'Hébergement

Le service « Unité d'Hébergement » accueille 17 enfants et jeunes âgés de 3 à 18 ans. Il peut accompagner exceptionnellement des jeunes majeurs et prendre en charge de façon également exceptionnelle des accueils d'urgence.

Les jeunes sont placés au titre des articles 375 et suivants du code civil et de l'article L.222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Toutes les situations émanent de la Direction de la Protection de l'Enfance.

L'équipe est composée de 11 éducateurs, un assistant familial, une maitresse de maison et de deux veilleurs de nuit.

Ce service est ouvert 24 h/24 h, 365 jours par an. Il a pour mission de :

- Accueillir, protéger et participer à l'éducation des enfants confiés,
- Engager un accompagnement éducatif et psychologique auprès d'enfants et de familles en difficulté,
- Restaurer et consolider les liens familiaux,
- Soutenir les fonctions parentales,
- Accompagner les jeunes qui nous sont confiés dans tous les domaines de la vie (la santé, la scolarité, la formation, etc...).

Zone géographique concernée :

- En priorité : les territoires Annecy Est et Annecy Ouest, pour les situations d'urgence, nous pouvons accueillir des enfants du département.

Durée de la mesure :

- Variable et adaptée en fonction de chaque situation (de 6 mois à un an renouvelable, voire plus). Dans le cadre de l'accueil provisoire en conformité et dans le respect du contrat passé entre la DPE et la famille.

Locaux :

- Au sein d'un lycée professionnel réhabilité. Le service est composé de 6 chambres dont 3 sont individuelles.

Une équipe :

- Des éducateurs spécialisés,
- Des moniteurs éducateurs,
- Des aides médico-psychologiques,
- Des psychologues,
- Des maitresses de maison,
- Des veilleurs de nuit,
- Une équipe qui bénéficie de temps de régulation, de réunions cliniques, de supervision, dont les membres sont engagés dans des formations continues.

Type d'accueil :

- Hébergement à géométrie variable (résidence à temps complet ou à temps partiel)

Moyens et méthodes :

- Des modes d'intervention spécifiques auprès des enfants :
 - Projets éducatifs individualisés,
 - Suivis éducatifs personnalisés dans :
 - Les actes quotidiens de vie,
 - L'accompagnement et le soutien scolaire.
- Un travail en collaboration avec le CMP, les Cliniques des Vallées et Fournier, les médecins, des rééducateurs.
- Une aide à la parentalité.
- Une participation des usagers (enfants, parents) à la vie institutionnelle.

Ces unités d'hébergement sont aussi :

- Un lieu de partage, d'expériences et d'échanges,
- Un service relié à un réseau de partenaires,
- Un service de la Maison d'Enfants de Faverges.